



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 16 mars 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un, le seize mars, le conseil communautaire, légalement convoqué le neuf mars deux mille vingt un, s'est réuni à la salle Roger Perrin, à Montmirail, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



**Etaient présents :** Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Yannick MATON, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

**Absents représentés :** Mme Claudette BOUCHE ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER, M. Juan GARCIA RODRIGUES ayant donné son pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Pierre QUILLERE ayant donné pouvoir à Mme Valérie JACQUINOT, M. Sébastien VERDRU ayant donné pouvoir à Yannick MATON.

M. Michel PERDREAU arrive à 18 h 20.

**Absents :** M. Jérémy ARAQUÉ, M. Raymond CHAUVET excusé et remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Céline FAGOT, M. François ROBIN excusé et non remplacé par Mme Maryline HENRIET, M. Christian TIXIER.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

Le Président remercie les membres présents, ainsi que M. GORLIER le trésorier. Le quorum étant atteint le Conseil peut valablement délibérer.

### **A. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 FEVRIER 2021 ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente par la secrétaire de séance. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président informe les délégués que les prochains conseils communautaires seront probablement retransmis en direct sur une chaîne Youtube, afin de rendre les séances publiques malgré les mesures de couvre-feu.

Le Président fait ensuite un point sur l'activité du centre de vaccination. Un appel aux bénévoles a été fait et relayé par les communes. Cet appel a permis de constituer une autre équipe qui est désormais prête à intervenir et à prendre le relais de l'équipe actuelle. Cette organisation permettra de poursuivre l'activité du centre sur le long terme.

Mme ZUBER donne quelques chiffres complémentaires sur le fonctionnement du centre. La première semaine d'ouverture, 173 personnes ont pu être vaccinés et la deuxième semaine 166 vaccinations ont été réalisées. Seule une personne a présenté des nausées suite à l'injection, mais elles sont possiblement dû au stress. Le planning de vaccination comprend 4 semaines de premières vaccinations, puis 4 semaines de deuxièmes vaccinations et se poursuivra selon ce rythme.

Mme Coralie ADNOT un agent de la CCBC, assure la permanence téléphonique et prend les rendez-vous. M. DHUICQ rappelle qu'elle est très sollicitée et qu'il est nécessaire que les administrés restent courtois et patients. Il précise que le centre de vaccination continue à rechercher des professionnels de santé (médecins ou infirmières) et demande aux élus de bien vouloir relayer cette information parmi leurs connaissances et sur leur territoire.

Le Président ajoute que les travaux d'extension de la voie de la Guinotterie sont en cours sur la zone industrielle de Mondant. Les réunions de chantier ont lieu les mercredis matin à 8 h 30, près de la clinique vétérinaire. Il invite les élus intéressés à y participer.

## **B. AFFAIRES GENERALES**

### **1- Demande de transfert de la compétence autorité organisatrice de la mobilité (AOM)**

Le Président rappelle que loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, prévoit que les communautés de communes doivent se prononcer sur la prise de la compétence mobilité avant le 31 mars 2021. L'objectif de la loi est de couvrir l'ensemble du territoire national d'autorités organisatrices de la mobilité (AOM) clairement identifiées, et de supprimer les zones blanches. Si le conseil communautaire refuse de prendre cette nouvelle compétence ou ne délibère pas, la Région deviendra automatiquement l'AOM locale, en tant que chef de file des mobilités à compter du 1er juillet 2021.

La compétence AOM n'est pas sécable. Elle comprend les 6 thématiques suivantes, et doit être prise intégralement ou pas du tout :

- Transports réguliers,
- Transport scolaire,
- Transport à la demande,
- Mobilités actives (ex : vélo, marche...),
- Mobilités solidaires,
- Mobilités partagées (covoiturage, autopartage...).

La compétence AOM comprend les services de mobilité exercés strictement dans le périmètre de l'EPCI. La Région restera compétente pour tous les services qui dépassent ce périmètre. Cependant l'EPCI qui prend cette compétence est libre de l'exercer ou pas, et sur les thématiques qu'il veut. M. DHUICQ précise que la prise de compétence AOM n'impose pas de reprendre la gestion du transport scolaire, qui peut continuer à être organisé par la Région, par convention de délégation, sans transferts financiers. Il ajoute que la Région recommande de prendre la compétence mobilité, sans transfert du transport scolaire qui peut difficilement être assumé par une petite collectivité.

La Région a également confirmé qu'elle n'a aucun projet de mobilité à court ou moyen terme sur le secteur de la CCBC et du Sud-ouest marnais plus généralement. Le Président pense donc qu'il est souhaitable de prendre cette compétence, pour ne pas bloquer la réflexion et la mise en place de futurs projets (tels qu'une navette intercommunautaire, la mobilité solidaire, une aire de co-voiturage ...). L'absence de transport est un

réel handicap pour le développement du territoire, et il constate que la CCSSOM est confrontée à la même problématique. Si le transfert de compétence AOM est accepté, cette nouvelle compétence fera partie des statuts de la CCBC mais il ne sera pas obligatoire de l'exercer. Au contraire si la CCBC ne prend pas cette compétence, elle ne pourra plus agir sur aucune thématique dans ce domaine.

Ce nouveau transfert de compétence nécessite également l'accord des Communes membres de la CCBC, dans les conditions de majorité qualifiée prévues par les articles L.5211-5 et L.5211-17 du CGCT, à savoir :

- Accord exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ;
- Accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

M. DOUSSOT demande quel est le délai laissé aux communes pour délibérer. M. DHUICQ précise que les conseils municipaux de chaque commune membres disposent d'un délai de trois mois, pour se prononcer sur le transfert proposé, à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du conseil municipal est réputée favorable.

Il est donc proposé au conseil communautaire de délibérer favorablement sur cette nouvelle compétence, sans reprise de la gestion des transports scolaires, qui resteront assurés par la région Grand Est comme actuellement, et d'approuver la modification de statuts qui en résulte.

**Adopté à l'unanimité.**

## **C. EAU, ASSAINISSEMENT, VOIRIE ET TRAVAUX**

### **2- Approbation du principe d'exploitation du service public de l'eau potable dans le cadre d'une concession de service public**

Le Président présente les différents modes de gestion de l'eau potable en vigueur sur le territoire de la CCBC. Le contrat de concession du service public de l'eau potable, conclu avec SUEZ sous forme d'affermage, sur les communes de Bergères-sous-Montmirail, Boissy-le-Repos, Charleville, Corfélix, Corrobert, Fromentières, Janvilliers, Margny, La Villeneuve-lès-Charleville, Le Thoult-Trosnay, Soizy-aux-Bois, Vauchamps, Verdon, et le hameau de Soigny (Le Gault-Soigny), arrive à expiration le 31 décembre 2021. Le contrat d'assistance à l'exploitation en régie du service de l'eau potable sur les autres communes membres de la CCBC, conclu avec SAUR, arrive également à échéance le 31 décembre 2021. Le conseil communautaire a donc un choix libre sur l'ensemble du territoire.

Il rappelle que le bureau d'étude ESPELIA a été chargé par la CCBC de réaliser un audit du contrat d'affermage en cours et une étude sur les modes de gestion envisageable. Le rapport détaillé sur les modes de gestion établi par ESPELIA a été envoyé aux délégués communautaires pour les éclairer dans leur choix. Ce rapport présente notamment les éléments suivants :

- Les différents modes de gestion envisageables pour le service public de l'eau potable,
- Les caractéristiques, avantages et inconvénients de chaque mode de gestion,
- Les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public de l'eau potable, si la concession de service public est retenue pour tout ou partie du territoire.

Le Président présente les 4 scénarios étudiés par le bureau d'étude ESPELIA qui sont les suivants :

- **Scénario 1** : statut quo, c'est-à-dire gestion en régie soutenue par un marché de prestation de services sur une partie du territoire et contrat de délégation de service public, sur l'autre, les périmètres de gestion restant identiques à aujourd'hui.

- **Scénario 2** : délégation de service public sur tout le territoire.
- **Scénario 3** : gestion en régie avec assistance d'un marché de prestation de service sur l'ensemble du territoire.
- **Scénario 4** : Gestion en régie sur Montmirail et Le Gault Soigny et gestion en délégation de service public sur tout le reste du territoire, y compris le secteur de l'ex-syndicat de Bonneval.

Le rapport retient en conclusion deux scénarios alternatifs, qui semblent les plus pertinents pour la gestion du service, au vu de la situation et des objectifs de la collectivité :

- Le scénario 1 qui propose de maintenir le statu quo.
- Le scénario 4 qui préconise une extension du périmètre actuel de la DSP sur les communes de Le Vézier, Mécringes, Morsains, Rieux et Tréfols, seules les communes de Le Gault-Soigny et Montmirail, ainsi que les hameaux de Boutante et La chaussée de Mécringes (qui dépendent de la commune de Mécringes mais sont alimentés par le réseau de Montmirail) continuant à être exploitées en régie.

Le Président présente les principaux avantages du scénario 1 qui permet de conserver une plus grande maîtrise de l'exécution du service, et a un moindre impact organisationnel. Ce scénario permet également d'envisager une montée en compétence progressive et potentiellement importante de la régie sur son périmètre actuel, en vue d'arriver à une diminution du niveau d'externalisation, à travers le marché de prestation de service, en particulier sur les communes de Le Vézier, Mécringes Morsains Rieux et Tréfols, où le niveau de prestation de service est très élevé, sans être complètement satisfaisant. Cet objectif de renforcement du service en régie nécessitera impérativement d'embaucher du personnel supplémentaire, et d'investir dans du matériel et des équipements.

Le Président présente ensuite les avantages du scénario 2. La concession (délégation) présente l'avantage de confier l'exploitation à des professionnels de l'eau et de pouvoir inscrire dans le contrat des clauses pour améliorer le service et le rendement. Le service en régie sur les communes de Le Vézier, Mécringes, Morsains Rieux et Tréfols, fait actuellement l'objet d'un niveau de prestation de services très élevé, qui le rapproche fortement d'une DSP. En outre, malgré une maîtrise d'exécution du service moins complète en DSP, le recentrage de la régie sur son périmètre historique (Montmirail et Le Gault-Soigny) permet d'envisager malgré tout une montée en compétence progressive, avec la diminution du niveau résiduel de prestation de service sur ce secteur, sans nécessiter d'investissements trop importants à court terme.

Le rapport a été présenté et étudié par la commission dédiée aux travaux, à l'eau, et à l'assainissement, le 11 mars, et a également été soumis pour avis au comité technique de la CCBC, le 15 mars. Le bureau et la commission travaux proposent tous deux de retenir le scénario n°4 qui prévoit de conserver la régie sur les secteurs de Montmirail et du Gault Soigny, et de passer le secteur de l'ex-syndicat de Bonneval en affermage avec le reste du territoire. M. DHUICQ détaille les principales raisons de ce choix :

- Le secteur de Montmirail est bien maîtrisé par les agents de la CCBC et ils s'approprient de plus en plus celui de Le Gault-Soigny (sauf hameau de Soigny géré en affermage).
- Le secteur de l'ex syndicat de Bonneval bien qu'exploité en régie, est actuellement géré avec un niveau de prestation de services très élevé, qui le rapproche fortement d'une DSP. La CCBC ne possède même pas les clés des châteaux d'eau, des sources, des codes des alarmes. Cette situation provient de l'historique, la CCBC ayant hérité à la dissolution du syndicat de la Vallée de Bonneval, d'un marché de prestations s'apparentant à un affermage.
- Une régie complète sur la distribution de l'eau pose des problèmes de recrutement de personnel et de compétences.
- Le choix d'une délégation sur tout le territoire, reviendrait au contraire à abandonner les compétences développées en eau potable par les équipes de la CCBC.
- Diminuer le territoire en régie permet aux effectifs restreints de la CCBC (3 agents d'exploitation, 1 technicienne, 1 secrétaire) de se concentrer sur un secteur qu'il connaisse et d'en améliorer l'exploitation.

- La prise de la compétence défense incendie a engendré une charge de travail supplémentaire pour l'équipe eau et assainissement, qui n'est plus assez nombreuse pour faire face à toutes ses missions correctement. Restreindre le secteur en régie permettra de soulager l'équipe en place.
- La délégation de service public permet de prévoir des clauses d'indice linéaire de perte, de rendement de réseau, etc... dans le contrat pour parvenir à une amélioration progressive du service.
- La régie sur le secteur de Bonneval ne fonctionne pas bien, le rendement reste mauvais. M. DHUICQ pense qu'un contrat avec une obligation de résultat permettra de gagner en efficacité sur ce secteur et d'améliorer le service.

Le Président informe les délégués que la commission s'est exprimée en faveur du scénario 4 à une très forte majorité (1 abstention et 1 vote contre seulement). Le comité technique de la CCBC consulté également, au regard des impacts que le futur mode de gestion pourra avoir sur les agents et l'organisation du service, s'est prononcé à l'unanimité pour le scénario n°4. Il ajoute enfin qu'une durée de 7 ans est envisagée pour le futur contrat de concession afin d'éviter que son terme coïncide avec les prochaines élections municipales et impose à une équipe nouvelle de travailler immédiatement sur ce sujet, sans avoir le recul nécessaire.

Il est demandé au conseil communautaire de choisir le ou les modes de gestion retenus pour l'exploitation du service eau potable, à compter du 1er janvier 2022, en fonction des objectifs à plus long terme que la collectivité entend développer. Cette décision doit être prise dès à présent car la procédure est ensuite longue pour arriver au choix du nouveau délégataire si ce mode de gestion est retenu (commission loi sapin, réception des dossiers, choix ...). Le choix devra être effectif fin novembre pour laisser un mois de travail conjoint entre le délégataire actuel et son successeur le cas échéant.

Les délégués communautaires s'accordent pour adopter le scénario 4. Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver :

- Le principe de l'exploitation du service public de l'eau potable dans le cadre d'une concession de service public sur les communes Bergères-sous-Montmirail, Boissy-le-Repos, Charleville, Corfélix, Corrobert, Fromentières, Janvilliers, Margny, La Villeneuve-lès-Charleville, Le Thoult-Trosnay, Le Vézier, Mécringes (sauf les hameaux de la Chaussée de Mécringes et Boulante, qui dépendent du réseau de Montmirail), Morsains, Rieux, Soizy-aux-Bois, Tréfols, Vauchamps, Verdon, et le hameau de Soigny (Commune de Le Gault-Soigny).
- Le principe de l'exploitation du service public de l'eau potable en régie, avec recours à un marché de prestations de service sur les communes de Le Gault-Soigny (sauf le hameau de Soigny), Montmirail, et sur les hameaux de La Chaussée de Mécringes et Boulante (Commune de Mécringes).

**Adopté à l'unanimité**

### **3- Election de la commission délégation de service public**

Suite à l'approbation du principe d'exploitation du service public de l'eau potable dans le cadre d'une concession de service public, il est nécessaire de procéder à l'élection de la commission délégation de service public (DSP). En application de l'article L.1411-5 du CGCT, cette commission qui est obligatoire, sera chargée d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, et de donner un avis sur les offres, dans le cadre de la procédure de consultation (loi Sapin) pour le prochain contrat d'affermage de l'eau potable.

Sa composition pour la CCBC est réglementée comme suit par l'article L.1411-5 du CGCT :

- L'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public (en l'occurrence, le président de la CCBC) ou son représentant, en est président de droit.
- La commission DSP est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus par le conseil communautaire en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont candidats en tant que titulaire :

- M. Didier ROCHE
- M. Régis NOIZET
- M. Patrick VIÉ
- Mme Colette PASQUET
- M. Philippe LEFEVRE

Sont candidats en tant que suppléants :

- M. Bernard WAUQUIEZ
- M. Michel PERDREAU
- M. Joel SUAU
- M. René CONDETTE
- M. Stéphane CHAMPAGNE

La liste des candidats est soumise au vote, qui a lieu à mains levées.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **D. AFFAIRES SCOLAIRES**

##### **4- Appel à projets numérique 2021 - demande de subvention pour l'équipement informatique et numérique des écoles**

M. BROCARD présente le projet et les modalités du plan de relance. Dans le cadre de ce plan, un nouvel appel à projets numérique est proposé pour les écoles élémentaires, afin de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique, en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation. Il comprend deux volets le socle numérique de base et les services et ressources numériques.

M. BROCARD précise que toutes les écoles ont été contactées pour identifier les besoins. Puis il explique la différence entre TBI (tableau blanc interactif) qui est un tableau blanc avec un vidéoprojecteur, et un tableau numérique qui est un écran numérique (tel qu'une tablette mais de la dimension d'un tableau).

Il présente ensuite les investissements proposés, qui comprennent :

- Les investissements matériel proposés pour le socle numérique de base (équipements et logiciels), financé à 70%, avec application d'un plafond de 3 500 € par classe, comprennent 7 TBI, 7 vidéoprojecteurs, 24 tablettes, 16 ordinateurs portables, un ordinateur de bureau, des licences Office et des logiciels d'éducation. Ces équipements seront répartis sur les écoles élémentaires de Montmirail (7 classes concernées), Fromentières (3 classes concernées), et Le Gault-Soigny (1 classe concernée).
- La mise en place d'espace numérique de travail concerne également toutes les écoles, pour une durée de trois ans. Les services et ressources numériques mis à disposition des enseignants, des élèves et des familles sont financés à 50%, avec application d'un plafond de 20 € par élève sur deux ans.

Mme BOCQUET confirme l'intérêt pédagogique de pouvoir équiper de ressources numériques toutes les classes d'élémentaires. L'espace de travail numérique permettra de fournir des ressources pédagogiques, et en cas de nouveau confinement, de vacances, ou autre situation d'absence, de garder un lien avec les élèves par le biais notamment de plateformes sécurisés et protégés de l'éducation nationale.

M. BROCARD ajoute que ce projet permettra de dote en moyen numérique toutes les classes qui ne sont pas encore équipées. L'estimation est en cours de finalisation et sera comprise entre 57 000 € et 60 000€ pour les dépenses, avec une subvention de 36 000 € environ. Le budget ressources représente 7,50 € / élève sur trois ans, avec un financement à hauteur de 50 %. La CCBC a également consulté l'école Jeanne d'Arc mais elle ne souhaite pas s'inscrire dans ce plan numérique.

Mme PASQUET et M. SUAU s'étonnent que l'école Charleville ne soit pas inscrite dans ce projet, alors qu'ils pensent que toutes les classes ne sont pas équipés de TBI. Après vérification, M. BROCARD confirme que l'école Charleville est déjà dotée d'équipements numériques dans les deux classes.

Il est donc proposé au conseil communautaire de profiter de l'appel à projets numériques 2021 et des subventions attribuées dans ce cadre, pour :

- Compléter et renforcer les outils numériques et informatiques des écoles en équipant chaque classe non dotée, de tableau blanc interactif, écran interactif, vidéoprojecteur, ordinateurs, tablettes et logiciels adaptés.
- Mettre en place des espaces numériques de travail dans toutes les écoles de la CCBC.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **5- Attribution d'une subvention à l'association Prévention routière – Année 2021**

Comme les années précédentes, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 200 € à l'association Prévention routière au titre de l'année 2021. Cette association joue en effet un rôle important d'information et de prévention routière, et mène des actions à destination des scolaires dans ce cadre.

M. BROCARD présente les actions de prévention menées par l'association, qui propose notamment une piste routière pour les écoles, pour les élèves de CM1 et CM2. Un questionnaire écrit est suivi par une épreuve pratique de bicyclette. Il précise que si l'association n'a pas de subvention elle ne peut pas se déplacer dans les écoles, or son rôle est essentiel, car de nombreux enfants ne savent pas faire de vélo.

**Adopté à l'unanimité.**

### **E. CULTURE ET SPORT**

#### **6- Attribution des subventions 2021 aux associations sportives et culturelles**

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire en 2021 les montants de subvention de fonctionnement attribuée l'année précédente aux associations à caractère sportif et culturel, quelle que soit l'évolution de leurs adhérents mineurs, afin de les soutenir. Les associations doivent en effet faire face à des difficultés de fonctionnement directement liées à la crise sanitaire qui impacte leur niveau d'activités, leur organisation, et le nombre d'adhérents.

M. CONDETTE liste les subventions proposées et rappelle le mode de calcul qui est constitué par une base de 150 €, à laquelle s'ajoute 15 € par adhérent de moins de 18 ans résidants dans la CCBC.

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2021
ALOA DANS TWIRL	435 €
L'AVENIR DE MONTMIRAIL BASKET	700 €
BADMINTON CLUB	615 €
BRIE CHAMPAGNE CYCLO TOURISME	150 €
CHANT'MORIN	2 000 €
CLUB RANDONNEURS MONTMIRAILLAIS	180 €
LE COCHONNET MONTMIRAILLAIS	150 €
ENTENTE SPORTIVE LE GAULT SOIGNY	240 €
ESPACE LOISIRS CULTURE	7 000 €
FOYER RURAL CORROBERT- MARGNY- VERDON	700 €
LES HUSSARDS DE LASALLE	230 €
JEUX TU ON JOUE - JTOJ	300 €
JUDO CLUB	1 200 €
KITSUNE MOONTMIRAIL KARATE CLUB	450 €
LES REQUINS DU PETIT MORIN – AAPMA	285 €
SPORTING CLUB MONTMIRAILLAIS	3 045 €
TENNIS CLUB	1 695 €
LES XIII DE FROMENTIERES	630 €
UNION MUSICALE	645 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 650 €</b>

Une subvention exceptionnelle de 1200 € est prévue en plus pour les Hussards de la salle pour un projet de reconstitution historique prévu à Vauchamps en 2021. Cette subvention a déjà été accordée par le conseil communautaire l'année précédente mais n'a pas été versée puisque la manifestation prévue n'a pas pu avoir lieu, en raison de l'épidémie de COVID-19.

Le Président ajoute que l'association « Jeux Tu On Joue » a déposé un dossier de subvention cette année aux services de la CCBC, et a donc été ajoutée à la liste des associations soutenues par la CCBC, car elle présente un intérêt communautaire. Cette association organise des soirées / matinées jeux de société au Thoult-Trosnay et à Montmirail, notamment à la médiathèque. Les communes intéressées peuvent prendre contact avec l'association.

Un conseiller demande quand sera attribuée la subvention pour l'amicale des sapeurs-pompiers. Mme MANCEAU l'informe qu'elle sera votée lors du prochain conseil communautaire.

Le montant total des subventions aux associations culturelles et sportives, proposées au conseil communautaire en 2021, s'élève à 21 850 €, subventions exceptionnelles comprises

*(Mme BOCQUET étant trésorière de l'association de JUDO ne participe pas au vote).*

**Adopté à l'unanimité.**

#### **7- Demande de subventions pour le projet d'équipement mobilier de la médiathèque**

Le conseil communautaire a approuvé lors de la séance du 09 février 2021 un projet d'équipement mobilier pour la médiathèque portant essentiellement sur la modernisation de l'espace informatique. Le montant du projet précédent était de 5 009,93 € HT avec une subvention du Département de 20%. Cependant, après contact avec les interlocuteurs référents de la CCBC à la bibliothèque départementale de la Marne, il s'avère que le projet d'aménagement du pôle multimédia envisagé en 2021 ne correspond plus aux usages attendus du public. Il semble préférable de moderniser le mobilier de la salle adulte pour rendre cet espace plus attractif, plus moderne et plus convivial.

M. CONDETTE présente les modifications apportées au projet précédent. Les acquisitions envisagées comprennent 12 chaises, 6 chauffeuses, 1 table haute, 3 tables basses, 2 poufs et 2 bacs à album sur roulettes, pour un total de 5 075,64 € HT, pouvant être financées à hauteur de 20% par le Département de la Marne.

Il est précisé que le remplacement partiel du mobilier de la salle adulte en 2021 s'inscrit dans une démarche de modernisation progressive des locaux de la médiathèque. Ont déjà été réalisés dans ce cadre, des travaux de peinture dans les salles adultes et jeunesse, le remplacement des dalles de faux-plafond, et le remplacement partiel du mobilier des salles enfants et bébé-lecteurs. Il est donc proposé au conseil communautaire de maintenir le niveau de crédits prévu pour le pôle multimédia, avec inscription au budget 2021, mais de remplacer ce projet par d'autres équipements mobiliers.

**Adopté à l'unanimité.**

## **F. SERVICES AU PUBLIC**

### **8- Demande de DSIL 2021 pour la création d'une structure France Services**

La CCBC exerce la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes » depuis la dernière mise jour de ses statuts, validée par arrêté préfectoral du 22 juin 2020. Dans ce cadre, la CCBC s'est engagée auprès de la préfecture à créer une structure France service (c'est-à-dire une maison de services au public labellisée), afin de répondre aux objectifs de déploiement de ces structures, posés le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Marne (SDAASP) et fixé par arrêté préfectoral du 09 février 2018.

Les principales conditions pour être labellisé France service sont les suivantes :

- Proposer un socle minimal de services comprenant au moins 9 partenaires obligatoires. M. DHUICQ précise la liste des partenaires : LAPOSTE, POLE EMPLOI, la MSA, l'Assurance vieillesse, l'Assurance maladie, CAF, le Ministère de la justice de l'intérieur et le Ministère de l'action des comptes publics
- Ouvrir au minimum 24H par semaine sur 5 jours.
- Positionner au sein de la structure 2 agents polyvalents formés. 2 agents sont requis pour assurer une continuité de l'accueil physique et téléphonique, y compris pendant les périodes de congés, formations, etc... La formation est assurée en partenariat avec les administrations partenaires.
- Disposer d'un environnement numérique adapté (web conférence, ordinateurs, tablettes, moyens d'impression, etc...) et assurer un appui aux actions de médiation numérique (c'est-à-dire un soutien concret du public à la manipulation des outils informatiques, dans le cadre des services proposées par la MSAP).

Offrir une qualité de service en termes d'accueil et de compétences, qui sera évaluée par l'Etat via des enquêtes de satisfaction, des audits, etc...

La labellisation est accordée après un audit diligenté par le Ministère, et ouvre droit à une subvention de fonctionnement de 30 000 € par an.

La mise en place d'une structure France service sur le territoire de la CCBC est directement destinée à améliorer l'accessibilité des services au public pour les administrés, et à combler le départ progressif des services publics du territoire, en apportant une solution locale aux habitants. L'ouverture de cette structure est prévue début novembre 2021, dans les locaux de l'actuelle trésorerie qui ferme ses portes à compter du 31 août prochain. Il est précisé que la direction départementale des finances publiques de la Marne maintiendra, dans les locaux de la future structure France services, un agent d'accueil de proximité deux jours par semaine et le conseiller aux décideurs locaux, également deux jours par semaine. Il est donc nécessaire de réaménager les locaux pour satisfaire les conditions de labellisation en termes d'accueil et de confidentialité et permettre la future cohabitation entre les agents France service et les agents de la DDFip.

Le Président présente le projet de réaménagement des locaux de l'actuelle trésorerie pour accueillir la future maison France service qui comprend :

- Le remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres et porte d'entrée) pour faire des économies d'énergie.
- La création de deux bureaux fermés, d'un espace de visioconférence fermé, et d'un espace commun.
- La création de deux sanitaires PMR.
- Les travaux de peinture, remplacement de sols, électricité et plomberie, nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment et aux finitions.

L'opération est estimée par l'architecte (Cabinet PRECONCEPT) à 109 000 € HT, au total, décomposée comme suit :

- Travaux d'aménagement des locaux : 90 500 € HT
- Etudes, maîtrise d'œuvre, contrôle technique et coordination SPS : 18 500 € HT

Il est proposé de solliciter des subventions au titre de la DSIL à hauteur de 40% et au Département de la Marne à hauteur de 20%.

Il est donc demandé au conseil communautaire d'approuver ce projet et d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Département.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **9- Attribution d'une subvention à Familles Rurales – fédération Marne, pour le service de mobilité solidaire**

Le Président rappelle que la Fédération Marne de Familles Rurales a mis en place un service de mobilité solidaire sur le territoire de la CCBC, depuis l'automne 2018. Il présente ce service qui fonctionne par le biais de conducteurs bénévoles, qui sont indemnisés pour les trajets effectués. 32 habitants de la CCBC sont inscrits comme bénéficiaires (contre 18 l'année précédente) et sont ainsi régulièrement transportés par 7 conducteurs bénévoles du territoire, en particulier dans le cadre de rendez-vous médicaux.

Le service de mobilité solidaire est en partie financé par une participation modique des utilisateurs (0,20 €/km en moyenne avec un maximum de 0,32 €/km), ainsi que par les subventions du conseil Départemental de la Marne, de la CPAM, de la CCBC, et de la Fondation BRUNEAU. Les conducteurs bénévoles étant indemnisés à hauteur de 0,35 €/km parcouru, les subventions attribuées sont indispensables à l'équilibre financier et à la pérennité de ce service.

M. DHUICQ précise que l'association Familles rurales est toujours à la recherche de conducteurs.

Ce service répondant à un besoin social et solidaire, il est proposé au conseil communautaire d'accorder une subvention à Familles Rurale de 0,15 € par habitant de la CCBC, comme l'année précédente, soit 1 155,60 € au total.

**Adopté à l'unanimité.**

### **G. FINANCES**

#### **10- Débat d'orientations budgétaires 2021**

Le Président présente les grandes lignes du rapport qui ont été validées par la commission des finances du 08 mars 2021 (note de présentation des orientations budgétaires 2021 et tableau de prévisions d'investissement joints). Il précise que les budgets proposés sont très proches de l'année précédente. Aucune hausse de fiscalité n'est prévue. Les projets sont financés sans emprunt au stade du DOB, sauf un petit emprunt d'équilibre sur le budget eau.

### Budget général :

Il présente les résultats 2020 sur le budget général.

- Excédent de fonctionnement 2020 : 735 846 €
- Déficit d'investissement cumulé : 3 055 €
- Solde des RAR : - 126 466 €
- Excédent disponible : 606 325 €.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2021 au stade du DOB est estimé à 5 099 655 € au total et est donc stable par rapport au budget précédent. Le président précise les évolutions mineures envisagées. Il n'est prévu ni hausse des taux d'imposition, ni augmentation des tarifs des services publics.

	BP 2020	Réalisé 2020	DOB 2021	Evolution BP
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	5 097 433 €	4 367 567 €	5 099 655 €	0%
Dépenses réelles	4 534 389 €	4 132 588 €	4 647 640 €	+2,4%
Dépenses d'ordre	563 044 €	234 979 €	452 015 €	-19,7%
	<b>BP 2020</b>	<b>Réalisés 2020</b>	<b>DOB 2021</b>	<b>Evolution BP</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	5 097 433 €	5 103 414 €	5 099 655 €	0%
Recettes réelles	5 058 271 €	5 064 254 €	5 054 686 €	-0,1%
Recettes d'ordre	39 162 €	39 161 €	44 969 €	14,8%

Le budget d'investissement est estimé à 1 996 160 € au total pour l'année 2021, dont un peu plus de 1,34 millions d'euros TTC de dépenses nouvelles d'équipement.

	BP 2020	Réalisés 2020	DOB 2021	Evolution BP
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	2 030 968 €	1 245 7673 €	1 996 160 €	-1,7%
Dépenses réelles	1 522 204 €	737 005 €	1 948 136 €	+28%
Dépenses d'ordre	39 162 €	39 161 €	44 696 €	+14,8%
Déficit reporté	469 602 €	469 602 €	3 055 €	-
	<b>BP 2020</b>	<b>Réalisés 2020</b>	<b>DOB 2021</b>	<b>Evolution</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	2 030 968 €	1 242 713 €	1 996 160 €	-1,7%
Recettes réelles	1 467 924 €	1 007 733 €	1 544 145 €	+5,2%
Recettes d'ordre	563 044 €	234 979 €	452 015 €	-19,7%

Le Président présente les principaux investissements projetés cette année et les subventions qui seront demandées. Il ajoute que tous les travaux prévus en investissement peuvent être réalisés sans recours à l'emprunt grâce à l'autofinancement qui augmente. La capacité de désendettement sur le budget général est passé de 5,8 ans au 31/12/2017 à 2,9 au 31/12/2020.

### Budget eau :

Le Président présente le budget du service de l'eau et les résultats pour l'année 2020, qui sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement 2020 : 210 085 €
- Excédent d'investissement cumulé : 373 322 €
- Solde des RAR : - 176 900 €
- Excédent disponible : 406 507 €

Au stade du DOB, le budget total du service de l'eau est estimé à 2 863 546 €, soit une augmentation de 6,7% par rapport au budget précédent

Le budget 2020 pour le service de l'eau s'équilibrait à 869 230€ en fonctionnement. Il est proposé au stade du DOB d'équilibrer le budget 2021 à 870 168 €. Le budget proposé est très proche du précédent.

	BP 2020	Réalisés 2020	DOB 2021	Evolution BP
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	869 230€	698 701€	870 168 €	+0,1%
Dépenses réelles	595 933 €	395 405 €	538 239 €	-4,9%
Dépenses d'ordre	303 297 €	303 296 €	331 929 €	+9,4%
<b>RÉCETTES D'EXPLOITATION</b>	869 230€	908 785€	870 168€	+0,1%
Recettes réelles	776 905 €	816 461 €	790 000 €	+1,7%
Recettes d'ordre	92 325 €	92 325 €	80 168 €	-13,2%

La section d'investissement est équilibrée à près de 2 millions d'euros. Le président présente les dépenses d'équipement envisagées, la plus conséquente étant le remplacement des réseaux à Bergères sous Montmirail et Boissy le Repos, qui sera suivie du remplacement des réseaux de Soigny.

	BP 2020	Réalisés 2020	DOB 2021	Evolution BP
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	1 813 479 €	443 096 €	1 993 378 €	+9,9%
Dépenses réelles	1 740 008 €	369 625 €	1 913 210 €	+10%
Dépenses d'ordre	73 471 €	73 471 €	80 168 €	+9,1%
<b>RÉCETTES D'INVESTISSEMENT</b>	1 813 479 €	816 418 €	1 993 378 €	+9,9%
Recettes réelles	1 156 300 €	159 240 €	1 288 126 €	+11,4%
Recettes d'ordre	303 297 €	303 296 €	331 929 €	+9,4%
Excédent reporté	353 882 €	353 882 €	373 323 €	+5,5%

Sans arbitrage sur les dépenses, un emprunt de 103 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget et financer les investissements 2021. Le Président pense que ce faible emprunt ne sera probablement pas réalisé, car il est rare que tous les travaux programmés soient intégralement mis en œuvre et pour la totalité du budget prévu (principe de prudence). La capacité de désendettement sur le budget était de seulement de 2 mois au 31/12/2020, et sera porté à 6 mois au 31/12/2021 si l'emprunt est contracté. Son impact est donc minime.

Le Président informe que la commission des finances a proposé d'augmenter le tarif de l'eau de 0,10€ par m<sup>3</sup> en prévision des lourds travaux à venir sur les réseaux et ouvrages. M. DHUICQ propose d'en débattre pour préparer le budget et précise que l'augmentation sera votée le cas échéant, lors de la prochaine séance du prochain conseil communautaire.

Mme HENRIET s'inquiète du risque d'augmentation successive du prix de l'eau. M. DHUICQ rappelle la nécessité de faire des travaux à brève échéance, et invite les élus à comparer le prix de l'eau proposé par la CCBC par rapport aux autres EPCI. Mme COUSIN, maire de Margny, précise que le prix du m<sup>3</sup> d'eau pour les abonnés de la Communauté de Communes de Paysages de Champagne, dont sa commune faisait auparavant partie, s'élevait à 4,15 €/m<sup>3</sup>

M. DHUICQ expose les raisons pouvant justifier l'augmentation du prix de l'eau :

- Les sols argileux engendrent des mouvements de sols, les canalisations subissent ce phénomène, et cela crée des fuites. Des travaux sont nécessaires pour les secteurs les plus fuyards, afin d'améliorer le rendement.
- De nombreux travaux sont nécessaires sur les ouvrages, notamment les châteaux d'eau qui ont besoin d'être rénovés et modernisés.
- Il faut prévoir le remplacement des canalisations anciennes (posées par phases successives en 1900, 1930 et 1960). Des études diagnostic et schémas directeurs sont en cours pour déterminer les priorités et les estimations. Ces études préalables, ainsi que les études d'aire d'alimentation de captage, sont indispensables pour pouvoir ensuite bénéficier des subventions de l'agence de l'eau.

- Des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau sont nécessaires à Bergères, Boissy le Repos et Le Gault-Soigny et seront prochainement engagés.
- Si le rendement de réseau ne s'améliore pas, et si la CCBC ne tient pas les engagements en cours en termes d'amélioration de la qualité de l'eau et de préservation de la ressource, les taxes de l'AESN augmenteront de façon exponentielle, ce qui pénalisera plus fortement les abonnés.

M.VIE explique qu'il lui semble plus facile et moins pesant pour les abonnés d'augmenter progressivement un tarif plutôt que de le faire de manière importante et soudaine plus tard. Les délégués sont favorables à la grande majorité à cette augmentation et à une construction du budget eau en ce sens. Il en est pris acte.

M. DHUICQ précise enfin qu'il y aura quelques ajouts ou modifications à apporter à ce budget. Il cite notamment la demande de travaux de la commune de Le Thoult-Trosnay, reçue tardivement. Elle sera inscrite dans le budget voté en avril, ainsi que d'autres dépenses non prévues au stade du DOB.

### **Budget assainissement :**

Les résultats pour l'année 2020 sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement 2020 : 105 350 €
- Excédent d'investissement cumulé : 309 195 €
- Solde des RAR : - 2959 €
- Excédent disponible : 411 586 €

Le Président présente le budget assainissement, estimé à 1 867 000 € au total et précise que ce budget reste fragile, car il supporte d'importants travaux et le financement de la station de Montmirail continue à peser sur lui.

La section d'exploitation est équilibrée à un peu plus de 550 000 € avec peu d'évolution par rapport au budget précédent.

	<b>BP 2020</b>	<b>Réalisés 2020</b>	<b>DOB 2021</b>	<b>Evolution BP</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	512 727 €	403 432 €	550 566 €	+7,4%
Dépenses réelles	266 454 €	157 160 €	288 441 €	+8,3%
Dépenses d'ordre	246 273 €	246 272 €	262 125 €	+6,4%
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	512 727 €	508 782 €	550 566 €	+7,4%
Recettes réelles	412 515 €	408 571 €	431 150 €	+4,5%
Recettes d'ordre	100 212 €	100 212 €	109 416 €	+9,2%
<b>Excédent d'exploitation reporté</b>	0 €	0 €	10 000 €	-

La section d'investissement est équilibrée à 1 316 601 €, dont 1 035 000 € HT de dépenses d'équipement. La plus importante est la mise en place de l'assainissement collectif à Charleville.

	<b>BP 2020</b>	<b>Réalisés 2020</b>	<b>DOB 2021</b>	<b>Evolution BP</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	825 862 €	390 063 €	1 316 601 €	+59,4%
Dépenses réelles	725 650 €	289 852 €	1 207 185 €	+66,4%
Dépenses d'ordre	100 212 €	100 212 €	109 416 €	+9,2%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	825 862 €	699 259 €	1 316 601 €	+59,4%
Recettes réelles	474 445 €	347 843 €	745 281 €	+57,1%
Recettes d'ordre	246 273 €	246 272 €	262 125 €	+6,4%
<b>Excédent reporté</b>	105 144 €	105 144 €	309 196 €	+ 194%

Aucun emprunt n'est nécessaire. La capacité de désendettement s'élevait à 4 ans au 31/12/2020 et s'est amélioré les dernières années, la CCBC évitant le recours à l'emprunt, mis à part les avances de l'AESN.

#### **Budget lotissement :**

Le Président présente le budget lotissement qui est estimé à environ 812 000 € en 2021. Ce budget a pour objet d'enregistrer et retracer l'ensemble des opérations comptables nécessaires à l'agrandissement de la zone industrielle de Mondant. Il présente la particularité d'imputer l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'opération en section de fonctionnement (car il s'agit de stocks), et de les rebasculer un investissement par des opérations d'ordre. Les dépenses correspondent à l'achat des terrains et aux travaux d'aménagement, de viabilisation. Il précise que le but n'est pas d'équilibrer ce budget car ces investissements visent à attirer de l'activité économique sur le territoire. M. DHUICQ précise que 3 terrains ont été vendus cette année.

Le budget lotissement est pour le moment estimé déficitaire de 28 000 €, lorsque tous les terrains seront vendus. Ce delta est assez faible, au regard de l'intérêt économique de cette opération destinée à améliorer l'attractivité économique du territoire. Le déficit devra être couvert par une subvention du budget général, à la clôture du budget annexe, quand tous les travaux seront réalisés et tous les terrains vendus. Si de nouveaux travaux sont nécessaires pour la viabilisation des terrains, la subvention d'équilibre devra être augmentée en conséquence, sauf à augmenter le prix de cession des terrains.

**Le rapport sur les orientations budgétaires 2021 est adopté à l'unanimité.**

#### **H. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)**

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant € H.T
Aménagement de zones de stationnement au stade	GIRARDIN	5 803,40
Eclairage public pour l'extension de la voie de Guinotterie	GTIE	14 343,00
Remplacement de branchements plomb	GIRARDIN	6 986,45
Réparation canalisation eau potable rue des Châtaigniers	GIRARDIN	4 849,00
Produits d'entretien des terrains de foot	COBALYS	3 253,65
Bacs pour la collecte des déchets ménagers	SULO	3 955,00

L'ordre du jour étant épuisé, lecture du registre des délibérations est faite par Mme Karine BOCQUET secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du conseil communautaire.

La séance est levée à 20h00.

Fait à Montmirail, le 31 mars 2021.



**Etienne DHUICQ**

Président de la Communauté de Communes  
de la Brie Champenoise